

RAPPORT ANNUEL 2019



GIP-MDS

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF
PÔLE EMPLOI - UNÉDIC - MSA - UCF CIBTP - CS
CRPCEN - CTIP - FFA - MUTUALITÉ FRANÇAISE
CRPNPAC - CPRPSNCF - CNIÉG - CAMIÉG - ENIM
CAVIMAC - CNBF - CDC - RAFP - IRCANTEC
CNRACL - CFDT - CPME - CGT - CGT-FO
CSOEC - FNSEA - MEDEF
SYNTEC NUMÉRIQUE
UNAPL - U2P

[NET-ENTREPRISES.FR](https://www.net-entreprises.fr)

Un bouquet de services simplifiés pour les entreprises



Le mot du Président

Éric Hayat,
Président du GIP-MDS

PRÉPARÉS EN 2019 À AFFRONTER 2020...

Au moment où ce rapport vous parviendra, notre pays sera hélas encore plongé dans une crise inédite et profonde. Le GIP-MDS, en liaison quotidienne avec tous nos partenaires, a su y faire face. Malgré le confinement qui nous a contraints tous au télétravail, nos équipes se sont mobilisées pour répondre aux questions innombrables des entreprises et des éditeurs et développer rapidement et efficacement les applications nécessaires.

Je veux ici les remercier et les féliciter pour leur engagement. Nous reviendrons sur cette période dans le rapport de l'an prochain, mais il me paraissait indispensable, quoique inhabituel, de parler de notre actualité dans un rapport consacré à nos travaux de 2019.

Revenons donc à tout ce qui a été fait en 2019 et qui nous a bien préparés à affronter 2020.

Avec en premier lieu, le démarrage du Prélèvement À la Source, PAS, en janvier 2019 : c'est cette force du collectif qui a permis de mener à bien sa mise en place. Ce succès, qui aurait pu le prédire il y a 10 ans, lorsque le GIP-MDS, avec l'appui de ses membres, proposait à l'État d'aller plus loin dans la simplification sur la base d'une déclaration nominative ?

Plus personne ne le conteste, la DSN est un vrai succès. Elle remplace aujourd'hui 47 formalités. Sept d'entre elles n'auraient pu voir le jour si la DSN n'avait pas été en place. Au sein de ces formalités, il en est une dont plus aucun Cassandre ne critique la mise en place, à savoir le Prélèvement À la Source. Non seulement, entreprises et salariés ont bénéficié du système industriel en place, mais qui plus est, les équipes de Net-entreprises ont répondu présent pour constituer en un temps record un système équivalent pour les Revenus Autres, PASRAU, qui résiste avec brio depuis janvier 2019 aux quelques 70 millions de lignes qui lui sont adressées chaque mois, et qui ouvre désormais de nouvelles perspectives de simplification.

Ces succès s'appuient sur un patrimoine commun, qu'il nous faut préserver ensemble dans les années qui viennent. Les règles conjointes qui président à l'appui de traitement sur la DSN sont à relayer auprès de chaque acteur concerné par ces nouvelles constructions.

Les échanges avec la DGFiP ont montré que l'écoute pour inscription des nouveaux traitements dans ce corpus de règles cohérentes n'est pas toujours simple, face aux impératifs singuliers, mais elle est possible et elle a remarquablement fonctionné avec le PAS.

Ce collectif Net-entreprises, le portail solide qui le concrétise depuis deux décennies, et les flux industriels qui sont en place, sont plus que jamais au service de la simplification pour les entreprises et de la performance de la sphère sociale.



À la Une

Élisabeth Humbert-Bottin
Directeur général

TOUJOURS PLUS DE SIMPLIFICATION

Difficile de porter une introduction du rapport d'activité 2019 alors que la crise actuelle bouleverse en profondeur le fonctionnement de notre économie et des procédures de la protection sociale... 2019 est pourtant derrière nous et a apporté des progrès sur lesquels nous pouvons nous appuyer dans cette crise et pour demain.

La DSN a ainsi poursuivi ses apports en 2019, comme depuis 6 ans, avec un lot de nouveaux allègements. Ont ainsi vu le jour le PAS, mais également d'autres évolutions majeures, notamment : la première étape de la déclaration des personnels handicapés, le calcul des droits assurance maladie sur l'ensemble des contrats et employeurs des salariés, l'alimentation du Dispositif Mensuel des Ressources (DRM) pour l'automatisation des droits des assurés sociaux et la préparation menée à bien de nouveaux traitements qui prendront corps prochainement avec le signalement pour les fins des contrats courts, l'amorçage des données variables lors de l'arrivée d'un salarié ou la gestion d'indemnités pour les entreprises relevant de la sphère emploi/travail.

Dans le même temps, Net-entreprises a consolidé les modules permettant une circulation simple des entreprises pour la gestion de leurs formalités sociales, avec en particulier :

- La Mire d'Authentification Générique (MAG) qui permet d'accéder à de nouveaux services issus ou non de la DSN dans le bouquet offert aux entreprises en un point unique, bouquet qui a inspiré notre couverture de cette année. Une véritable identité numérique partagée est désormais sur étagère, à disposition de tout organisme souhaitant proposer des déclarations dématérialisées ou des services de restitution aux entreprises.
- L'envoi de comptes rendus industriels pour action de la part des déclarants dans leur logiciel de paie, avec des premières étapes en 2020, puis 2021 sur les taux AT/MP, le bonus malus, puis la gestion du recouvrement.
- En parallèle, la notification officielle par voie électronique, en lieu et place des recommandés pour les entreprises concernées, permettant aux mandants d'être informés en même temps que leurs mandats pour plus d'efficacité.
- La juste gestion des taux et nomenclatures opposables, dans la paie et plus globalement les actes administratifs codifiés.
- Une documentation toujours à niveau afin de permettre une compréhension d'ensemble de ces démarches, avec une recherche puissante parmi un patrimoine très large et des compléments sous forme de guides pédagogiques et MOOC.

Autant de forces sur lesquelles les organismes peuvent s'appuyer pour apporter des réponses dans le cadre de la crise actuelle, mais également plus largement, dans les années qui viennent.

ADMINISTRATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Membres du Conseil d'Administration	Représentants CA titulaires	Représentants CA suppléants
ACOSS	Jean-Paul PAGOLA Philippe BAUMLIN Yann-Gaël AMGHAR Personne désignée par Yann-Gaël AMGHAR	Christophe SANS Xavier CONSTENSOUX Personne désignée par Yann-Gaël AMGHAR
CNAV	Christian LETELLIER Pierre BURBAN Renaud VILLARD Gérard RIVIERE	Véronique PUCHE Bruno DELIBANTI
UNÉDIC	Pierre-Matthieu JOURDAN Chantal RICHARD	Lucie FOUCAUD Rémy MAZZOCCHI
Pôle Emploi	Jean BASSERES	Michel COTTURA
AGIRC-ARRCO	Jean-Claude BARBOUL Didier WECKNER François-Xavier SELLERET Pierre CHAPERON	Gérard MARDINE Thierry MICOR Frédéric COUTARD Thierry DIMEGLIO
CNAM	William GARDEY Chislaine RIGOREAU-BELAYACHI (AT/MP)	Nicolas REVEL (ou Bintou BOÏTE)
CNAF	Vincent MAZAURIC Eric DELABRIERE	Christophe BLANCO Frédéric MARINACCE
CCMSA	Claude BERLOTTI Laurent COLIN	
Sécurité sociale des indépendants	Bernard DELRAN Danielle JONQUARD Philippe RENARD	Jacky LE MEUR Gilbert JOLY Henri WALBERT
UCF CIBTP	Loïc HENNEBERT	Marc KONCEWICZ
CONGÉS SPECTACLES (CS)	Philippe CHAPELON	Denis DESSAIX
FFA	Didier PERSYN	Patrick GREGORY
FNMF	Christophe LAPIERRE	Joëlle KULCSAR
CTIP	Jean-Paul LACAM	Evelyne GUILLET
Collège des régimes spéciaux et CRNPAC	Pierre ROBIN (CPRPSNCF)	Nicolas MITJAVILE (CNIEG) Richard DECOTTIGNIES (ENIM)
MEDEF	Claude JOLLY	Emilie MARTINEZ
U2P	Corine POSTEL	Jean-Louis MAITRE
CPME	Marc LUCCIONI	Romain ACKER
FNSEA	Jean-Charles COUSINOU	
CGT	Pierre MOCQUERY	
CFDT	Xavier BECKER	Philippe LE CLEZIO
CGT-FO	Patrick PRIVAT	
CSOEC	Patrick BORDAS	Dominique JOURDE
SYNTEC NUMÉRIQUE	Emmanuel PREVOST	
UNAPL	Christophe SANS	David GORDON-KRIEF

L'ORGANIGRAMME

Au 31 décembre 2019, l'équipe du GIP-MDS se composait de 36 hommes et 21 femmes, soit un effectif total de 57 personnes.



Direction de la Production et du Parc Applicatif

Olivier MARCHAIS
Architecture Expertise Performance
Infogérance
Gestion du Parc Applicatif



Direction des Ressources Humaines et Finances

Martine GRAVAT
Administration
Comptabilité et Finances
Ressources Humaines
Accueil



Direction Générale

Élisabeth HUMBERT-BOTTIN
Direction Générale
Relations extérieures
Sécurité des systèmes d'information



Direction de l'Accompagnement et de la Qualité

Fleur LE LOGEIS
Gestion - Industrialisation - Qualification - Support
Déploiement
Comités régionaux
Appui utilisateurs



Secrétariat général

Philippe DEMEURE
Gestion des instances
Communication institutionnelle
Questions juridiques et marchés
Processus, moyens et logistique



Direction de la Normalisation et de la Transformation Digitale

Nicolas SIMON
Projets digitaux
Pilotage DSN PASRAU
Expertise
Normalisation

La vie de nos instances

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG) ET CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

L'Assemblée Générale a approuvé les comptes 2018 sans réserve et elle a adopté l'entrée au GIP-MDS, à compter du 1^{er} janvier 2020, de la Caisse des Dépôts (CDC), ainsi que les trois caisses de retraite de la Fonction Publique, RAFP, IRCANTEC, CNRACL, permettant ainsi aux employeurs de la Fonction Publique d'entrer en DSN progressivement à compter de janvier 2020. L'ajustement de la convention constitutive et du règlement intérieur ont, par ailleurs, acté la sortie de la CNDSTI (régime des indépendants), dont les activités et les compétences ont été reprises par l'ACOSS, la CNAV et la CNAM. Les représentations au Conseil d'Administration ont été révisées, ainsi que la clef de répartition des contributions et la composition du Comité d'Orientation Stratégique dont la CDC est désormais participante.

Le Conseil d'Administration a tenu 5 séances. Pour chacune, un point de situation particulier a été présenté sur la DSN, avec un focus sur la préparation du déploiement à la Fonction Publique et sur le Prélèvement À la Source de l'impôt sur le revenu qui s'appuie sur la DSN et sur PASRAU.

Le suivi de la qualité de service offert par le bouquet de services de Net-entreprises et son enrichissement qui se poursuit a, en outre, fait l'objet d'échanges réguliers.

Sur l'ensemble des activités récurrentes et des projets confiés au GIP-MDS, l'adoption des budgets et leur suivi ont eu pour ligne directrice le respect des équilibres financiers, en particulier, au regard de la situation des non-membres pour lesquels le GIP-MDS s'est vu confier des missions.

De plus, le Conseil a eu à se prononcer sur l'adoption de plusieurs conventions liées, soit à l'extension de certains usages ou à de nouveaux services comme FILEAS pour le compte de la CNAM (gestion des salariés détachés à l'étranger et des changements de régimes pour le versement des indemnités maladie). D'autres conventions ont été adoptées pour tenir compte du transfert des activités du régime des indépendants vers les caisses nationales de Sécurité Sociale des salariés. Par ailleurs, une convention PASRAU a été conclue entre le GIP-MDS, la DGFIP et trois caisses nationales pour étendre le bénéfice de ce dispositif aux principales prestations sociales. Enfin, un avenant a été retenu pour permettre à la sphère travail, l'INSEE, ainsi que certaines caisses de congés payés (manutention portuaire et transports), la Direction des affaires maritimes pour les marins et la sphère publique d'entrer en DSN en prenant en compte leurs spécificités et participer à son financement.

COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE (COS)

En charge, notamment, de la préparation des Conseils d'Administration, le COS a tenu 8 réunions en 2019. On retrouve dans son bilan et en toute logique les mêmes thématiques et sujets qui ont fait l'objet des travaux du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale. Le COS a traité l'ensemble des sujets à enjeux majeurs tout en gardant une attention particulière au suivi de la qualité du service rendu aux déclarants et aux entreprises sur le portail Net-entreprises.

Au travers de cette instance présidée par Éric HAYAT et en présence du représentant de la Direction de la Sécurité Sociale et des principaux de ses membres, le GIP-MDS peut ainsi organiser les échanges avec le plus d'anticipation possible sur les évolutions à prendre en compte, proposer les arbitrages et les enveloppes budgétaires associées avant passage au Conseil d'Administration pour décision.



COMITÉ DE PILOTAGE OPÉRATIONNEL (CPO)

Le CPO, en charge du suivi opérationnel des projets et des activités gérées sur Net-entreprises, s'est réuni à 9 reprises. Outre ses missions récurrentes sur le bon fonctionnement du portail et de son bouquet de services, les sujets et projets qui ont plus particulièrement fait l'objet d'échanges sont :

- La simplification de l'inscription au portail Net-entreprises
- Les purges de la base des inscrits
- Les enquêtes de satisfaction et les actions de suite pouvant en découler en termes d'évolutions
- Le suivi et le bilan des campagnes déclaratives annuelles (C3S, DSI, DADS-U, PAMC, notifications AT/MP)

- Le « décommissionnement » progressif du service DADS-U
- Les études sur la messagerie sécurisée
- Certains thèmes liés à la sécurité, à l'instar de la mise à jour des protocoles TLS utilisés sur nos infrastructures pour sécuriser l'accès aux applications
- Le programme d'activité AIPD, l'Analyse d'Impact relative à la Protection des Données, dans le cadre de la mise en œuvre du RGPD
- Le projet baptisé MIST concernant les infrastructures de production

Les projets DSN et PASRAU faisant l'objet d'instances spécifiques, seuls les sujets trouvant un intérêt particulier à être soulevés en CPO y sont abordés.

COMITÉ DES UTILISATEURS (COUTI)

Le COUTI, présidé par Marc Luccioni (CPME), réunit les organisations représentant les entreprises, des experts-comptables (CSOEC) et des éditeurs de logiciels de paie (Syntec Numérique). Il a tenu 3 séances en 2019.

Le COUTI est intervenu pour donner son avis d'expert « utilisateur » sur les différents services du bouquet de services Net-entreprises, ainsi que sur les fonctionnalités du portail dont l'inscription et la gestion des portefeuilles pour les tiers déclarants. Il a, en outre, suivi les sujets structurants liés à la DSN et au PAS, en particulier au travers du suivi des différents pilotes qui ont été constitués en norme 2019 et 2020.

Il a contribué à la rédaction de la feuille de route 2020-2021 en se positionnant sur les priorités à retenir sous l'angle usager des services.

Il a œuvré sur la question des CRM unifiés et simplifiés ainsi que sur les évolutions pour la norme 2020. Il a également travaillé sur l'identité numérique des entreprises largement partagée autour des standards mis en œuvre pour Net-entreprises.

Enfin, comme chaque année, son Président a eu un rôle actif dans le déroulement et l'accompagnement du stand Net-entreprises au congrès annuel des experts comptables avec une participation aux conférences (plénières ou sur le stand). Ces temps forts permettent de présenter aux experts-comptables les nouveautés offertes sur le portail et de répondre à leurs questions et à leurs problématiques.

GPEBE ET OS

Le Groupe Permanent d'Expression des Besoins des Entreprises, GPEBE, et le Groupe de réflexion des Organisations Syndicales des Salariés (OS), réunissent respectivement un panel d'entreprises et les représentants d'organisations syndicales de salariés.

Ces deux groupes ont été associés à un suivi régulier des dispositifs déclaratifs majeurs que sont la DSN, dont la partie Fonction Publique et le PAS.

Ils ont également participé à la mise en œuvre des mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat (prime exceptionnelle, allègements sur le SMIC, heures supplémentaires, etc.) et leur avis a pu s'exprimer sur les feuilles de route 2020.

Le suivi des pilotes DSN (FP, FCTU, Gens de mer, etc.) a fait l'objet d'une attention particulière.

Ces groupes ont travaillé sur des thèmes très opérationnels tels que la gestion des régularisations en DSN ou la campagne DADS-U, la prise en compte des agents publics détachés dans les entreprises privées en lien avec la DSN Fonction Publique, la liquidation unique des IJ, Indemnités Journalières, les signalements d'amorçage, etc.

Enfin, des acteurs majeurs sur plusieurs projets ou thématiques sont venus participer à des échanges. On peut citer la DGFIP sur le PAS, l'ACOSS sur les contrôles URSSAF en entreprise dans le contexte DSN, la DGEFP sur la prise en compte de la DOETH en DSN, la CNAM sur le chaînage par le NIR des IJ ou encore la CDC sur l'alimentation du CPF, Compte Personnel de Formation.

SDDS

L'Association pour la Simplification et la Dématérialisation des Données Sociétés, SDDS, présidée par Isabelle Van Cauwenberge, a été comme à l'accoutumée très active dans l'accompagnement du GIP-MDS sur la DSN, en particulier sur son volet Fonction Publique avec des sessions spécifiques et un groupe ad hoc.

Le lien et les échanges que ces réunions permettent avec les éditeurs de logiciels sont indispensables à la qualité des travaux engagés et constituent un gage de réussite des projets confiés au GIP-MDS.

Plus concrètement et à titre d'exemple, la SDDS a travaillé sur :

- Le suivi des différents pilotes (Fonction Publique, Gens de mer, PAS complémentaire, FCTU, etc.)
- Les mesures exceptionnelles pour le pouvoir d'achat
- La bascule en norme 2019 et la préparation du cahier technique de la norme 2020 avec la participation à la réunion plénière annuelle avec les éditeurs sur ce sujet
- Un grand nombre de sujets règlementaires (paies prud'homales, « impatriés », règles Urssaf spécifiques, etc.)
- La cinématique des signalements d'amorçage
- Les contrôles en DSN
- Le bilan et les préconisations ou souhaits sur le dispositif FPOC des organismes complémentaires
- La pénibilité
- Les fiches et éléments de consigne ou d'explications pédagogiques sur DSN-Info
- Les nouveaux entrants en DSN tels que l'ENIM

Sur la DSN Fonction Publique, la SDDS a contribué à :

- La mise en place du pilote et l'usage du véhicule technique
- La rédaction des fiches consignes
- L'enquête auprès des employeurs publics
- La réflexion sur la notion de contrat en DSN dans le contexte Fonction Publique
- L'étude sur les spécificités de la Fonction Publique en matière de paie
- Les consignes d'élaboration des protocoles de tests
- L'alimentation de l'espace Fonction Publique sur DSN-Info
- Le Club des Pilotes de la Fonction Publique.

Sur Net-entreprises

LA CAMPAGNE C3S

Peu de nouveautés à signaler pour la campagne C3S 2019 qui s'est déroulée du 20 mars au 15 mai et a concerné les entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 19 millions d'euros, soit 26 000 déclarations. Quelques aménagements éditoriaux ont cependant été réalisés, la navigation du déclarant a été repensée, en réorganisant les écrans et en modifiant le libellé de certains boutons, rendant l'ensemble plus lisible.

LA CAMPAGNE DSI

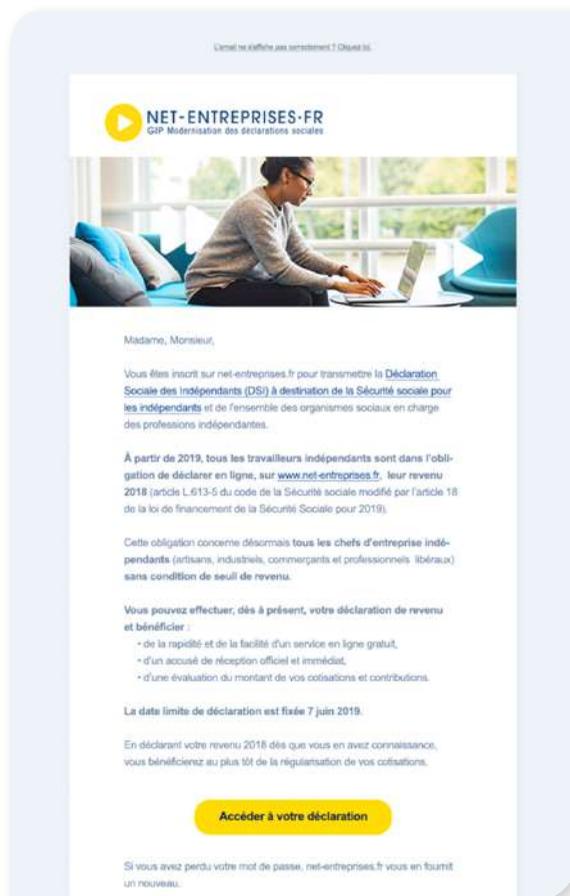
La campagne DSI quant à elle, qui concerne les travailleurs indépendants qui exercent une activité artisanale, commerciale ou libérale, s'est tenue du 2 avril au 7 juin 2019. La nouveauté de cet exercice était que la totalité des assurés assujettis à la DSI devaient obligatoirement déclarer en ligne sur Net-entreprises. En effet, la loi de financement de la Sécurité Sociale a supprimé le seuil de revenus en dessous duquel une déclaration papier était encore possible les années précédentes.

Cependant, du fait qu'une partie des travailleurs concernés passe sous le régime de la microentreprise, le total des déclarations n'a que peu augmenté, jusqu'à atteindre 1 450 000 déclarations sur l'année, dont le quart en EDI.

ULTIMES DADS-U POUR UNE MINORITÉ CIBLÉE

La DSN étant désormais le seul canal de transmission des données pour tous les employeurs du secteur privé, ces dernières n'étaient plus concernées par la DADS-U. La campagne de janvier 2019 n'était donc réservée qu'à des cas très ciblés, qui devaient pour la première fois justifier leur motif de dépôt pour que la déclaration soit acceptée.

Ainsi, les motifs les plus utilisés sont ceux réservés aux employeurs non encore soumis à l'obligation DSN (principalement la Fonction Publique) ou au cas particulier des déclarants TESE/CEA. Le reste était constitué des entreprises entrées en DSN, mais dont certaines n'avaient pas pu fournir leurs données aux organismes complémentaires, ainsi que des populations exclues du périmètre DSN.



Depuis 2019 ces campagnes ont des maquettes dédiées, avec des fonctionnalités qui renforcent leur performance.

Avec une échéance officielle fixée au 31 janvier 2020, il s'agissait d'une campagne charnière : en effet, la Fonction Publique commence à adopter à son tour la DSN en 2020. Donc, même s'il y aura encore des campagnes DADS-U tant qu'il y aura des populations non concernées par la DSN, les volumes devraient s'amenuiser drastiquement au fur et à mesure des années. D'ores et déjà, plusieurs organismes n'acceptent plus de recevoir de DADS-U via Net-entreprises. Dans ce cas, l'organisme destinataire propose généralement une solution déclarative dédiée, comme par exemple l'AGIRC-ARRCO dès 2020.

Un bouquet de services élargi

LE DÉVELOPPEMENT DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Pour mémoire, la Mire d'Authentification Générique, MAG, est une construction collective qui s'est faite par opportunité pour répondre aux demandes des membres du GIP-MDS au fil de l'identification des besoins utilisateurs, dans une dynamique d'amélioration vertueuse. Créée en janvier 2017 pour répondre au besoin de la CNAV d'éviter aux entreprises un accès redondant au site dédié au Compte Professionnel de Prévention, la solution MAG a depuis été déployée pour le site de l'organisme de prévoyance Klesia pour les professionnels, ainsi que pour l'accès aux taux AT/MP (Accident du Travail / Maladie Professionnelle) pour la CNAM, dans le cadre des notifications.

En 2019, c'est sur le site des autoentrepreneurs, le nouveau site dédié de l'URSSAF que MAG a été retenue afin de garantir une transition en douceur aux autoentrepreneurs qui passaient par Net-entreprises pour accéder à leur déclaration. En choisissant MAG, le site partenaire délègue à Net-entreprises les traitements d'inscription et l'authentification de manière totalement transparente pour l'utilisateur. Il évite ainsi d'investir sur toute la logique de gestion des inscriptions, et bénéficie dès l'ouverture de son service du stock des 3 millions d'entreprises inscrites sur Net-entreprises.

DES RETOURS INDUSTRIELS

Des retours industriels avec des notifications dématérialisées sont en voie d'extension, avec l'abonnement aux notifications dématérialisées des taux AT/MP qui a fortement crû en 2019 et des nouveautés importantes annoncées dans les 2 ans qui viennent. Les travaux sur une nouvelle application « Net-CRM » ont ainsi démarré pour porter des flux en API, même si l'émission du flux n'a pas pour source la réception d'une DSN : si un organisme met à jour un taux ou détecte une erreur dans la paie d'un mois, les éléments pour que la paie du mois soit bonne sont automatiquement adressés au déclarant.

Autre avancée, les éléments réglementaires sont directement intégrés aux logiciels, qu'il s'agisse de taux spécifiques, de nomenclatures ou de tables de référence et les mises à jour sont notifiées automatiquement en parallèle aux utilisateurs abonnés. Après les travaux AT/MP, les retours sur le bonus malus seront pris en compte, ainsi qu'une information en retour des signalements d'amorçage afin d'assurer la continuité des droits des salariés. Et à partir de 2022, une extension progressive de ce « retour industriel » vers les entreprises sera opérée.

UNE INSCRIPTION CIBLÉE SELON LE PROFIL

Une évolution du portail mise en place en mars 2019 permet désormais au nouvel inscrit de se voir proposer les services adaptés à son profil.

La logique qui prévalait depuis l'origine du portail Net-entreprises de promotion de son offre « fournie » de procédures est ainsi réévaluée dans l'optique d'un meilleur ciblage. En lieu et place de l'ancienne liste exhaustive de l'offre qui pouvait tenter certains de tout cocher, l'utilisateur doit maintenant répondre à trois ou quatre questions.

Cela permet d'identifier le type d'entreprise et de régime d'activité ainsi que le(s) domaine(s) de services dont l'utilisateur a besoin sur Net-entreprises.

Ce meilleur guidage au moment de l'inscription avec la personnalisation du parcours poursuit un double objectif : l'allègement du fonctionnement d'ensemble, avec moins d'habilitations de fait créées au moment de l'inscription, et la clarification (on ne confondra plus DSN et DSI !).

UN PATRIMOINE DE DONNÉES À JOUR

Deux actions ont été menées en 2019 pour améliorer la qualité des données, qui constituent assurément un patrimoine de forte valeur.

D'une part, une évolution du portail a été mise en ligne fin 2019 pour fiabiliser les coordonnées de contact : il s'agit de demander à l'utilisateur de valider (ou de modifier le cas échéant) son adresse mail avant de pouvoir accéder à l'offre de services Net-entreprises. Par la suite, il sera proposé chaque année à l'utilisateur qui se connecte au portail de confirmer cette adresse.

D'autre part, un chantier pour traiter la problématique de l'obsolescence des données non mises à jour depuis plusieurs années a été lancé. Deux opérations massives ont ainsi été réalisées, permettant à la base de données de notre système d'information de se voir délestée de plus de 10 millions de lignes inutiles.

LE BILAN DES DÉCLARATIONS TRANSMISES EN 2019

DÉCLARATIONS	2018	NOMBRE EN 2019	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2018
DSN	26 002 467	27 282 595	+ 4.92%
DADS-U	1 273 500	357 910	- 71.90%
DS PAMC	295 983	349 330	+ 18.02%
PASRAU	244 981	996 341	+ 406.70%
DSI	1 405 256	1 445 812	+ 2.89%
C3S	30 037	28 273	- 5.87%
Attestation de salaire	5 601 916	5 298 035	- 5.42%
Attestation employeur	730 252	666 088	- 8.79%
MSA	75 831	65 583	- 13.51%
DPAE	2 789 150	2 988 488	+ 7.15%
NET Intempéries BTP	39 635	30 257	- 23.66%
DADS-U CI BTP	18 103	16 197	- 10.53%
Déclaration accident du travail	1 123 322	1 185 071	+ 5.50%
DADS-Net	Nouveau en 2019	15 978	-
TOTAL	39 630 433	40 725 958	+ 2.76%

Les évolutions de la DSN pour le secteur privé

L'année 2019 a débuté par la mise en œuvre très attendue et médiatisée du Prélèvement À la Source. Cette réforme d'ampleur nationale, vecteur de simplification administrative, a été rendue possible grâce au système DSN. Dès le mois de janvier, 26 millions de salariés ont été prélevés du montant de leur impôt mensuel directement par leur employeur sans incident majeur.

Le début de l'année 2019 a également été marqué par la mise en œuvre de réformes sur la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et les heures supplémentaires défiscalisées. Ces mesures ont exigé une réactivité forte de l'ensemble de l'écosystème DSN pour adapter le dispositif rapidement. Afin de faciliter la mise en œuvre de nouvelles mesures exceptionnelles à caractère réglementaire, une solution basée sur l'ajout de « valeurs de réserves » a été mise en place pour le Cahier Technique 2020 et ceux à venir.

Les travaux menés tout au long de l'année 2019 ont permis pour 2020 notamment :

- La préparation du déploiement du FCTU, afin de traiter les fins de contrats courts en DSN
- L'intégration de la Caisse Nationale des Barreaux Français (CNBF), des agents des cultes (CAVIMAC), des gens de mer (ENIM) et des agents de la Fonction Publique

- Le remplacement de la procédure DOETH dans sa première étape
- La liquidation « unique » des IJ, en prenant en compte tous les contrats du salarié arrêté
- La conception et la réalisation du signalement d'amorçage des données variables.

Les travaux de l'année 2019 ont également porté sur l'alimentation du DRM (Dispositif de Ressources Mensuelles) dans le cadre de la mise en œuvre prochaine des réformes des APL.

La DSN est, de fait, devenue un outil indispensable des politiques publiques fiscales et sociales. L'ensemble de l'écosystème DSN s'attache désormais à assurer la fluidité du dispositif, tout en élargissant son périmètre d'action sur des chantiers d'intérêt public à forte valeur ajoutée.

L'ENQUÊTE DSN AUPRÈS DES ENTREPRISES

Moment d'échange privilégié avec nos utilisateurs, l'enquête de satisfaction DSN* permet de mesurer leur satisfaction et recueillir leurs attentes.

Avec une progression de 9 points en un an, la satisfaction des entreprises s'établit en 2019 à 82%. Les entreprises reconnaissent ainsi l'impact positif de la DSN : 85% constatent la simplification de la transmission des données, 69,5% leur fiabilisation et 68% le gain de temps.

La mise en place du Prélèvement À la Source a agi comme un véritable levier « qualité » en les conduisant à une rigueur accrue dans la gestion de leurs données déclaratives. Leurs attentes sur les traitements et les paramétrages des Organismes Complémentaires ont été intégrés dans un plan d'action ambitieux visant à mettre à disposition des solutions pratiques qui les accompagnent dans leur mission déclarative.

*Enquête par e-mail auprès de 17 003 destinataires déclarants directs ou tiers-déclarants choisis de manière aléatoire - 1227 réponses - juillet 2019

Les préparatifs de la DSN Fonction Publique

La DSN est un enjeu majeur de simplification pour les employeurs des trois fonctions publiques, Etat, Hospitalière et Territoriale. Cette simplification se concrétise par l'allègement, dans un premier temps, des formalités déclaratives DADS-U pour les 3 fonds retraite gérés par la CDC, DUCS pour l'ACOSS et PAS pour la DGFIP.

Le GIP-MDS, dans son rôle de chef d'orchestre, a mis en place ou fait vivre sur 2019, entre autres :

- Des rencontres mensuelles avec les éditeurs
- Des instances dédiées avec les organismes destinataires et les tutelles pour s'assurer de la compréhension commune du message DSN
- Des MOOC sur l'espace formation de Net-entreprises
- Une base de connaissances dédiée Fonction Publique régulièrement alimentée par des fiches consignes
- De courtes vidéos de présentation de la DSN pour les déclarants
- Un Club des Pilotes au mois d'octobre
- Des communications ponctuelles dans la presse ou des événements (par exemple, intervention à une conférence au Salon des Maires sur le stand de la CDC)
- Un pilote, qui a débuté en Juin 2019 pour se terminer début janvier 2020.

Ce pilote a été l'occasion de tester les dépôts DSN de 79 employeurs de la Fonction Publique avec l'ensemble des acteurs, déclarants, organismes destinataires et éditeurs, soit environ 10% du nombre d'employeurs attendus en 2020 selon le décret d'obligation: 345 DSN ont été déposées, majoritairement issues des collectivités, avec l'appui de 14 éditeurs. Le bilan s'est avéré positif et au final, 64 % des SIRET ayant participé au pilote sont entrés dans le dispositif DSN en 2020.

Afin de réussir le déploiement des deux prochaines vagues d'obligation de la Fonction Publique sur 2021 et 2022, le GIP-MDS va intensifier son action :

- Capitaliser sur les points de sensibilité recueillis dans cette première vague
- Sensibiliser et informer largement les employeurs afin qu'ils soient présents au rendez-vous de janvier 2021

À cette fin, dès le début du mois d'avril 2020, un nouveau pilote ouvrira pour préparer et fiabiliser le démarrage en DSN de cette seconde vague d'employeurs.



Club des Pilotes le 24 octobre 2019



Bannière web sur l'entrée de la Fonction Publique en DSN

L'enjeu des normes



La généralisation de la DSN fait naître de nouvelles perspectives. Grâce au travail de normalisation accompli en 2019, le système dispose de données de qualité qui servent de nouveaux usages.

Le **projet Bonus-Malus**, issu de la réforme de l'Assurance Chômage, vise à lutter contre l'enchaînement des contrats courts en incitant financièrement les employeurs à proposer des contrats de travail plus stables. La mise en œuvre du SI pour calculer le taux de contribution d'assurance chômage modulé en fonction du taux de séparation de l'employeur a été déléguée au GIP-MDS par l'ACOSS. Les travaux de conception ont démarré fin 2019, avec l'objectif d'une mise en production en janvier 2021. Cette solution doit centraliser la collecte et le stockage des données de référence (fins de contrats, effectifs, masses salariales...), les opérations de calcul et la diffusion des taux de contribution aux entreprises via des CRM.

En parallèle, l'usage des données de la DSN à partir de la base miroir Dad-e s'est étendu avec la mise à disposition **auprès de l'Agence de Services et de Paiement, ASP**, des données comportant l'intégralité des versements effectués au titre d'un **contrat d'apprentissage**. Ces informations rendent possible l'identification des employeurs éligibles à l'aide unique au contrat d'apprentissage, et à ce titre, la quasi-contemporanéité du versement du revenu au titre d'un contrat d'apprentissage et de la réception de l'aide par l'employeur.

Sur la **CMU-C et l'ACS**, la **CNAM** et ses agents habilités pourront consulter via une API les rémunérations nécessaires au calcul des droits à prestation, en attendant la prise en compte de ce besoin dans le DRM (Dispositif de Ressources Mensuelles).

D'autres travaux d'analyse et de conception ont été menés pour prendre en compte les besoins de la **feuille de route DSN 2021 : DOETH** pour **l'AGEFIPH**, poursuite du partenariat avec le **PNDS - mesdroitssociaux.gouv.fr** sur la possibilité pour un individu de signaler une erreur éventuelle dans les salaires déclarés par son employeur, etc.

Côté **RCD, Référentiel Commun des Déclarants**, les **effectifs mensuels et annuels ACOSS** (en cours pour le Régime Agricole) sont à présent intégrés et diffusés aux partenaires qui le souhaitent. Cela induit que l'établissement n'aura plus à le renseigner à terme et que le déclarant accédera simplement à l'information via son tableau de bord DSN. D'autres données de gestion viennent compléter au fur et à mesure ce répertoire (contacts, autres effectifs, masse salariale...) dans l'objectif de mieux connaître et partager les données des entreprises effectuant des déclarations sociales.

DES INDICATEURS FIABLES

Le **Projet Indicateur Qualité (PIQ)** s'est concrétisé en 2019 pour disposer de moyens de requête sur la **qualité des données** véhiculées via la DSN, et ainsi mieux appréhender les sources d'anomalies avec les organismes, et accompagner les éditeurs dans l'amélioration de leurs logiciels. À ces premiers cas d'usages s'ajouteront les besoins qui pourront être exprimés par l'Etat pour le suivi des dispositifs de politiques publiques.

PASRAU EN 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le dispositif PASRAU, Prélèvement À la Source des revenus autres, assure de manière sécurisée la collecte des données fiscales relatives à des revenus autres et aux revenus salariaux de la Fonction Publique -en attendant son entrée en DSN- et leur transmission à la DGFIP. Les équipes du GIP-MDS ont œuvré à la conception de sa norme, à la mise en place du système et à l'accompagnement rapproché des déclarants.

Son succès a permis de dépasser le cadre fiscal pour devenir le « **P**assage des **R**evenus **A**utres » et alimenter le Dispositif de Ressources Mensuelles

(DRM), se plaçant ainsi au service des réformes de modernisation des prestations sociales, en permettant le calcul contemporain de celles-ci.

PASRAU incarne la même logique de simplification que la DSN, en permettant de substituer un vecteur harmonisé et normalisé aux flux bilatéraux qui existaient entre les organismes de protection sociale. Cela a impliqué la conception d'une nouvelle version de norme et entraîné une activité accrue autour de l'accompagnement des déclarants.

LES TRAVAUX EN CONCEPTION DE NORME PASRAU POUR MISE EN PLACE EN JANVIER 2021

Les travaux de conception pour la norme PASRAU étant opérés en cohérence avec ceux de la norme DSN, divers alignements ont été réalisés dans le Cahier technique PASRAU. De même, le signalement amorçage des données variables a été introduit : lorsque les déclarants effectueront les appels de taux de PAS auprès de la DGFIP, celle-ci sera destinataire du message avec l'ensemble des données permettant l'identification de l'individu et communiquera en retour le taux de PAS à appliquer à chaque individu. En parallèle, les travaux permettant le calcul, la gestion et le recouvrement du Prélèvement À la Source ont été poursuivis.

LES TRAVAUX EN CONCEPTION DE NORME DSN POUR MISE EN PLACE EN JANVIER 2021

- Extension d'usage du signalement d'amorçage pour l'ASP et la DARES
- Optimisation des délais d'intégration d'évolutions réglementaires incompatibles avec le planning d'évolutions de la DSN : création de valeurs de réserve
- Gestion des droits des travailleurs handicapés et du recouvrement de la contribution financière AGEFIPH
- Information pour le versement des aides pour l'emploi de travailleurs handicapés
- Gestion du recouvrement des cotisations d'assurance chômage pour les intermittents du spectacle et les expatriés
- Gestion des droits pour les Caisses de congés payés
- Extension des besoins des Organismes Complémentaires pour la gestion des agents de la Fonction Publique
- Extension des besoins des organismes de la Fonction Publique
- Extension des besoins de la DGFIP pour la gestion du Prélèvement À la Source
- Déclaration annuelle des salariés ou mandataires sociaux bénéficiaires d'un régime de retraite dit « chapeau »
- Intégration de la Taxe forfaitaire sur les contrats courts
- Allocation Journalière Proche Aidant (AJPA) et présence parentale
- Intégration des salariés de particuliers employeurs intermédiés par une association ou une entreprise mandataire

Une production centrée sur ses fondamentaux

Forts du succès du PAS et de PASRAU, fruit des projets des années antérieures, les travaux 2019 se sont tournés vers la fiabilisation de nos processus et l'optimisation de nos ressources en vue de nouveaux projets.

Les équipes du GIP-MDS ont **terminé l'Hypervision de la DSN** commencée en 2018. Grâce à ce suivi des flux, les éventuelles congestions sont mieux anticipées. Alors que l'Hypervision 2018 avait porté sur le suivi des flux transitant sur le Bloc 1, le Bloc 3 et la DGFIP, ce suivi a été étendu en 2019 aux flux transitant sur les organismes complémentaires et l'Agirc-Arrco. Le projet Hypervision rentre maintenant dans un fonctionnement mêlant à la fois projet et maintien en condition opérationnelle. Dans ce contexte, il a été décidé de stabiliser les ressources allouées à cet applicatif en mettant en place un marché de Tierce Maintenance Applicative avec Orange.

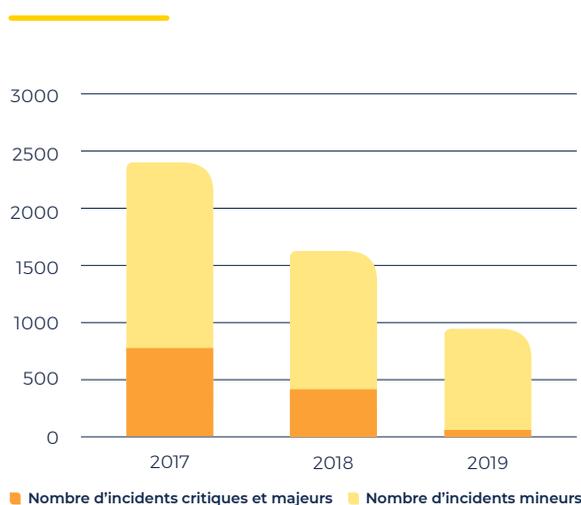
Le service Infogérance a **rédigé la version 2** du Dossier d'Exploitation de la DSN, le DEX v2, la pierre angulaire de l'exploitation de la DSN. Sa rédaction est le fruit de la collaboration de l'ensemble des partenaires et opérateurs parties prenantes du système DSN. Il formalise l'ensemble des modes de fonctionnement pour les activités majeures de l'exploitation (gestion des incidents, gestion des changements, etc.) et les niveaux de service attendus pour tous ses participants. Cette nouvelle version est l'occasion d'améliorer le fonctionnement au quotidien - par exemple en réduisant le traitement administratif des incidents, en définissant à l'avance leur criticité en fonction du service applicatif impacté - et de sécuriser nos opérations de changement - par exemple en renforçant le contrôle des délais de prévenance et en instaurant un E-CAB (Comité des changements urgents) lorsque le respect de ce délai de prévenance n'est pas possible.

Pour **aller plus loin dans la gestion des événements et améliorer la gestion des incidents**, et en cohérence avec ce DEX v2, l'équipe d'Infogérance a conduit des actions de modifications de processus et d'outils visant l'amélioration de deux indicateurs majeurs : le délai de détection des incidents et le délai de résolution.

L'enjeu est d'anticiper les remontées des incidents, de parvenir à identifier l'incident avant qu'il ne parvienne à l'utilisateur, de détecter au plus vite combien de personnes sont impactées, de minimiser les impacts négatifs sur les services fournis et de garantir que les niveaux convenus de service soient maintenus. Un outil comme l'Hypervision aide à identifier l'ampleur du problème et à caractériser un incident : est-il majeur, mineur ou critique, tel que le définit le DEX ? Conséquence directe de cette organisation, **la gestion de crise s'en est trouvée clarifiée.**

Enfin, pour répondre aux besoins de ses membres et optimiser les ressources allouées, la direction de la production a mis en place un outil de suivi de charges et des mouvements de ressources par projet. Dans la même logique, elle a passé un marché multi prestataires pour disposer plus rapidement des ressources les mieux adaptées.

LA RÉDUCTION DES INCIDENTS ENTRE 2017 ET 2019





Sécurité : transition et consolidation

Concernant la sécurité des systèmes d'information, l'année 2019 aura été une année de transition.

Transition car un nouveau RSSI (Responsable Sécurité des Systèmes d'Information) est arrivé en remplacement du précédent, parti à la retraite. Année de transition car des briques importantes assurant la sécurité des Systèmes d'Information gérés par le GIP-MDS ont subi des montées de versions majeures. Ces montées de versions permettront à ces briques logicielles de pouvoir traiter les nouvelles menaces qui ne manqueront pas d'apparaître dans les années qui viennent.

Pendant l'année 2019, certains processus sécurité ont été optimisés pour s'adapter aux enjeux sécurité du GIP-MDS.

Le processus de recette sécurité a été amélioré afin de prendre en compte toutes les exigences de sécurité présentes aux différents stades de la vie de la mise en œuvre d'un projet touchant les Systèmes d'Information gérés par le GIP-MDS.

L'année 2019 aura aussi vu le déploiement d'une solution permettant au personnel du GIP-MDS d'avoir accès à distance aux ressources internes du GIP-MDS. Cette solution pour se connecter aux ressources du GIP-MDS de manière sécurisée a ainsi permis la continuité des activités pendant la période de mouvements sociaux de la fin de l'année 2019 qui ont fortement perturbé les transports en commun.

RGPD

Conformément au programme de travail attaché à la mise en œuvre du RGPD, des actions ont été engagées sur l'Analyse d'Impact relative à la Protection des Données, l'AIPD :

- Travaux sur l'AIPD DSN, en lien avec la DSS, l'ACOSS, la CNAV et la MSA pour définir les responsabilités ou coresponsabilités et les premiers éléments rédactionnels.

L'objectif est de finaliser l'AIPD pour le début du second semestre 2020.

- Finalisation de l'AIPD PASRAU/DGFIP et conclusion d'un accord de coresponsabilité.
- Identification des thèmes prioritaires à traiter en 2020, tel que l'AIPD relative au portail Net-entreprises et au site d'inscription et d'authentification.

Des gains qualitatifs et quantitatifs

Le premier semestre 2019 a été marqué par des périodes de forte charge d'activité, notamment sur le service d'assistance DSN. Un plan dédié a permis une réponse de premier niveau adaptée. En complément, des formations et piqûres de rappel ont été effectuées tout au long de l'année. Le cumul de plans d'action ciblés et de la montée en compétence des intervenants s'est traduit par une amélioration globale de la qualité de services du centre de contacts sur l'ensemble des lignes, le tout dans un contexte de surcroît d'activité pour le support de niveau 1.

LES SERVICES NET-ENTREPRISES.FR

L'échéance de la DSI 2019 a nécessité un plan d'action spécifique, en lien avec le prestataire du centre de contacts : en effet, le nouveau seuil des obligés a eu de fortes répercussions sur le centre d'appels, en raison du nombre d'utilisateurs peu familiarisés à internet et de leur besoin d'accompagnement à l'inscription.

Au plan d'ensemble, le nombre de contacts sur l'assistance Net-entreprises a baissé en 2019. Cela s'explique par la sortie des utilisateurs micro entrepreneurs, passés à une prise en charge globale par l'Urssaf, à l'exception des utilisateurs souhaitant utiliser MAG pour se connecter au site avec leur identifiant Net-entreprises.

Un accompagnement spécifique a également été mis en place pour la gestion des grands comptes.

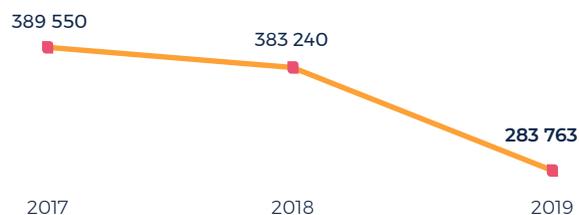
À L'HEURE DU PAS

Le service d'assistance dédié à la DSN a traité un total de 110 040 appels, PAS inclus, soit un chiffre en hausse par rapport à 2018 qui n'a pas empêché l'ensemble des actions menées de réussir un taux de décroché global de 94%. De même, le nombre d'assignations vers le niveau 2 a diminué, du fait de l'augmentation de périmètre du niveau 1.

L'année 2019 a été également marquée par l'obligation du PAS pour l'ensemble des entreprises. Les questions majeures se sont situées sur les problématiques de retours CRM, la validité et l'obtention des taux. 43% des contacts DSN ont ainsi porté sur le PAS au premier trimestre. Un plan d'action spécifique a été conduit par le GIP-MDS sur cette période pour répondre au mieux aux utilisateurs et renforcer le dispositif, tant au niveau quantitatif que qualitatif.

Concernant le dispositif PASRAU, 30 889 appels ont été pris, avec un taux de décroché de 94%. Comparativement à 2018, ce résultat à la hausse s'explique notamment par les incidents rencontrés sur la mise à disposition des CRM. Le dispositif mis en place pour PASRAU a permis également la reprise des demandes de niveau 2 par le centre de contacts Net-entreprises.

Évolution des contacts traités



La baisse du nombre global d'appels s'explique principalement par les déclarations remplacées par la DSN.

Chiffres clés 2019

ASSISTANCE - APPELS PRIS	DSN	NET-E	PASRAU
APPELS DÉCROCHÉS	105 090	131 837	30 887
QUALITÉ DE SERVICE	94 %	96 %	94 %

RÉPARTITION PAR MOTIF	DSN	NET-E	PASRAU
TOTAL	110 470	169 461	36 978
	283 763 CONTACTS		

TOP 5 DES MOTIFS D'APPELS	
DSN	39 %
PSIG	31 %
PASRAU	13 %
DSI	11 %
ATTESTATION DE SALAIRE	6,2 %

La base de connaissances

La base de connaissances est un outil majeur au service de l'utilisateur.

Avec une hausse de 500 000 visiteurs par rapport à 2018, la base de connaissances DSN a de nouveau enregistré une croissance d'usage très importante : **3 015 787** accès et plus de 891 000 utilisateurs ont créé leur espace personnel, dont 72 % d'entreprises et 21 % d'experts-comptables. Le taux de réponse automatique est de 99,2 % en 2018, contre 99,4 % en 2018. Les documentations en ligne se sont enrichies, poursuivant ainsi son rôle de vecteur de transmission des informations majeures sur la DSN.

La base de connaissances Net-entreprises couvre quant à elle les sujets liés à l'offre de services (déclarations, gestion et modifications d'inscription, connexions au compte). Avec **1 587 696** accès, la base de connaissances Net-entreprises a présenté les nouveautés et accompagné les utilisateurs, notamment dans la gestion de leur compte et leur processus d'inscription.

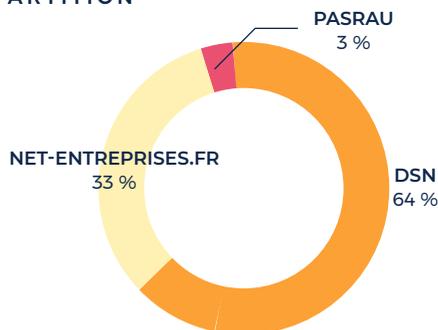
La base de connaissances PASRAU, accompagne spécifiquement les organismes versant des revenus autres que les salaires et transitoirement, les salaires d'employeurs du secteur public non encore entrés en DSN. Elle a enregistré également un nombre de visiteurs important, à savoir 120 775 accès.

L'année 2019 a été aussi marquée par la fusion technique des 3 bases de connaissances en 1 seule, accessible sur les sites net-entreprises.fr et dsn-info.fr afin d'en simplifier sa maintenance et proposer une aide globale sur l'offre de services Net-entreprises.

Chiffres clés 2019

Consultation des bases de connaissances : **4 724 258**

RÉPARTITION



THÉMATIQUES RECHERCHÉES

- Les cotisations et leur paiement
- Les régularisations
- Le Prélèvement À la Source

LES DEMANDES UTILISATEURS

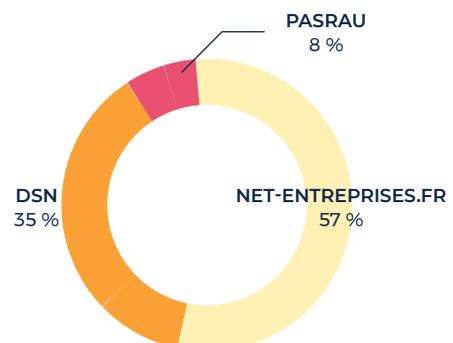
L'outil commun de gestion des contacts mis en place en 2018 pour l'ensemble des membres du support du GIP-MDS et des organismes a fait ses preuves. De nouveaux organismes sont entrés dans le processus, permettant de gérer au mieux le traitement de la réponse à l'utilisateur et le suivi des dossiers. La connexion via le web est un élément facilitateur pour les membres des organismes et un véritable atout pour le parcours client. L'utilisateur reçoit en effet la réponse à sa question de manière rapide, sans pour autant devoir contacter plusieurs personnes.

LE MOOC

Vidéos et tutos

Cet espace dédié à la formation des utilisateurs mis en ligne en 2017 propose différents parcours, sous forme de modules de formation adaptés à chaque population et situation. Des actions sont menées au quotidien pour offrir le meilleur service aux utilisateurs et leur donner les informations de manière rapide et simple sur les nouveautés et l'existant. La croissance d'usage est très importante en 2019, en particulier sur la consultation des modules dédiés à la DSN et à la gestion du compte Net-entreprises. Des vidéos et des modules simples permettent une prise de connaissance rapide des informations et actions à réaliser.

Consultations du MOOC en 2019



Autour du voyage des données sociales

Inspirée par la thématique de l'édition 2019 du congrès des experts-comptables, « Au cœur des flux », la communication 2019 a décliné un voyage des données sociales. Cette traversée a renforcé le besoin de communiquer plus largement en 2020 sur l'étendue de l'offre de services de Net-entreprises. Panorama en image des actions et outils.

CIBLE

Aux cibles traditionnelles des membres, partenaires, déclarants directs et tiers déclarants, chefs d'entreprise, se rajoute désormais la cible des trois fonctions publiques d'Etat, Hospitalière et Territoriale qui passent à la DSN entre 2020 et 2022.

CONGRÈS DES EXPERTS-COMPTABLES

Pour matérialiser le voyage des données sociales qui transite par Net-entreprises, le GIP-MDS a organisé son stand sous forme de bateau, ce qui a généré une attractivité renforcée par nos objets promotionnels RSE. En partenariat avec le CSOEC, un atelier « La DSN, flux de données sociales » s'est déroulé à deux reprises avec 120 participants. 2 micro conférences « Le chemin vers les flux » et « Le chemin de demain » ont permis d'échanger sur le stand avec des groupes de 6 à 20 participants. La contribution de nos membres en ont fait un moment fédérateur pour le collectif du GIP-MDS à la rencontre de ses utilisateurs.



3 DÉPLIANTS



2 LETTRES RÉSEAU



E-MAILINGS

Avec 38 envois en 2019, le GIP-MDS a augmenté les diffusions de mailings pour le compte de ses membres. Aux besoins des campagnes DSI et C3S se sont ajoutés ceux de la branche Risques professionnels de la CNAM et des événements en région. Les différentes catégories de mail (DSI, DSN Fonction Publique, enquêtes, mail régional, etc.) ont été retravaillées sur le plan graphique et fonctionnel pour gagner en efficacité, en appliquant des règles sur la qualité des fichiers. Il en résulte une délivrabilité accrue et un indice global de qualité de 85%.

DSI ET C3S

Le GIP-MDS a apporté son soutien habituel aux différentes vagues de campagnes électroniques DSI et C3S, à la création des affiches DSI et au mailing postal DSI destiné aux experts-comptables.

RELATIONS PRESSE

Elles ont jalonné les différents temps forts avec des communiqués, interviews, dossiers de presse : nouveaux membres, nouveau site, présence au congrès des experts-comptables, DSN Fonction Publique, animation en région, comme ce fut le cas pour le comité régional de La Réunion, etc.

WWW.GIP-MDS.FR

Le GIP-MDS s'est doté d'un nouveau site internet institutionnel, www.gip-mds.fr : il présente le rôle du collectif, sa mobilisation au service des entreprises et des administrations. Il offre une visibilité à l'espace recrutement et aux marchés publics.



GROUPE COMMUNICATION

Des imprévus et les grèves de fin d'année n'ont permis au groupe communication de se réunir qu'à deux reprises.

ÉQUIPE

Une nouvelle responsable du service communication et relations presse a rejoint le GIP-MDS sous l'autorité du Secrétaire Général.

DSN FONCTION PUBLIQUE

A la demande du COMOP DSN Fonction Publique, le GIP-MDS a coordonné la communication de la DSN Fonction Publique à compter du second semestre 2019. Il a diffusé des communiqués, un dossier de presse et a répondu à des interviews de médias ciblés comme La Gazette des Communes. Cinq vidéos ont été relayées par les médias, les membres et les partenaires. Deux infographies incluses dans le dossier de presse sur les échéances et un mode d'emploi sont disponibles pour tout besoin de communication.

LA FONCTION PUBLIQUE ENTRE EN DSN : CALENDRIER

Les employeurs de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière doivent passer en DSN d'ici le 1^{er} janvier 2022 au plus tard. Le décret de déploiement de la DSN à la fonction publique indique les échéances pour les 3 fonctions publiques. Chaque employeur doit vérifier sa date d'entrée.

FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT	FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE	FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
<p>2020*</p> <ul style="list-style-type: none"> • de 10 000 agents dont la paie est assurée en propre par l'employeur (hors CNRS) 	<p>2020*</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hôpitaux publics et établissements publics sociaux et médico-sociaux • de 9 000 agents 	<p>2020*</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régions et organismes départementaux (Départements, CNRPE, DSDS...) • Organismes intercommunaux (Métropoles, Communautés d'agglomération et urbaines)
<p>2021</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 400 à 10 000 agents dont la paie est assurée en propre par l'employeur 	<p>2021</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 1 500 à 9 000 agents 	<p>2021</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communautés de communes et communes de plus de 100 agents
<p>2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • de 10 000 agents dont la paie est assurée par la DGRFP ainsi que le CNRS • Organismes dont la paie est assurée en propre ou par la DGRFP (suite et fin) 	<p>2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • < de 1 500 agents 	<p>2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissements communaux de plus de 350 agents • Communautés de moins de 100 agents • Établissements communaux de moins de 350 agents

À RETENIR

- La DSN doit impérativement être intégrée dès la DSN de janvier de l'année de démarrage. Il n'est pas possible de basculer en cours d'année. Si l'établissement n'est pas prêt en janvier, il devra alors attendre l'année suivante et l'exposer à deux périodes.
- Vérifier au préalable que le logiciel de paie est compatible avec la DSN.
- Si des organismes souhaitent anticiper et intégrer le dispositif DSN avant leur date d'échéance pour adapter leur logiciel de paie et se familiariser avec la DSN, c'est possible !
- Pour pouvoir s'affranchir de la DADS-U en fin d'année, bien veiller à démarrer la DSN au 1^{er} janvier.

* Les collectivités ou établissements publics qui ne sont pas en capacité technique de respecter l'échéance de janvier 2020 sont autorisés à reporter leur entrée en DSN au 1^{er} janvier 2021. Cette tolérance exceptionnelle ne sera pas reconduite.

EN SAVOIR PLUS
Rendez-vous sur dss-Info.fr

La DSN en 5 vidéos

1. Qu'est-ce que c'est ?
2. Qu'est-ce que ça change ?
3. Comment ça fonctionne ?
4. Comment s'y préparer ?
5. Mode d'emploi



Au contact des utilisateurs

Les Comités Régionaux sont allés au-devant des entreprises pour renforcer l'appropriation de la DSN et ses produits annexes.

Sur la DSN, désormais effective dans le privé

- 1) Garantir la qualité du système DSN en mettant en avant les consignes transmises
- 2) Accompagner les évolutions réglementaires et celles du périmètre de la DSN 2020
- 3) Solliciter les collectivités territoriales et la Fonction Publique hospitalière pour préparer le pilote DSN
- 4) Participer au recrutement d'entreprises candidates aux travaux des différents pilotes prévus à l'automne (FCTU, ENIM, PAS/RAS*)
- 5) Relayer auprès des entreprises l'intérêt de l'usage des signalements d'évènement de façon qualitative et quantitative
- 6) Participer à la diffusion des éléments fournis par les partenaires
- 7) Relayer la promotion de l'accès aux comptes cotisant URSSAF pour la récupération des informations sur les effectifs
- 8) Assurer la promotion de l'évolution sur la DOETH et les impacts organisationnels pour les entreprises

Sur Net-entreprises

- 9) Promouvoir la transformation numérique portée par Net-entreprises au service de la collectivité en participant au déploiement des offres déjà actives, et celles à venir
- 10) Proposer le bouquet de services digital en ciblant les différentes catégories d'utilisateurs :
 - Entreprises
 - Tiers-déclarants
 - Fonctions publiques, hospitalière et territoriale
- 11) Expliquer le fonctionnement de la notification électronique (AT/MP)
- 12) Présenter des exemples des nouveaux usages des données développés par le GIP-MDS.

* RAS, Retenue À la Source appliquée aux revenus de source française mais versés à des non-résidents

EXEMPLES D' ACTIONS

RENCONTRES EXTRA

Sous le label des « Rencontres Extra », les Comités Régionaux organisent des rendez-vous avec les Experts de la qualité des données. Une évolution majeure sur le calendrier habituel a consisté à répartir les Rencontres Extra au printemps et à l'automne au regard des échéances réglementaires et de l'actualité des pilotes PAS et Fonction Publique. Ces rencontres ont été l'occasion d'aider les déclarants à optimiser la DSN et à transmettre des données de bonne qualité dès le premier envoi. Les entreprises sont conscientes qu'une étape a été franchie. Les présentations didactiques ont laissé la place à des discussions plus techniques, qui abordent aussi la philosophie de la DSN. Les échanges sont plus riches car les publics des Rencontres Extra maîtrisent le sujet. Les entreprises souhaitent désormais voir de nouveaux services accrochés à la DSN. Preuve qu'elles se sont bien appropriées le dispositif.

ACCOMPAGNER LA FONCTION PUBLIQUE

Comme pour le secteur privé, les Comités Régionaux se mettent en ordre de marche pour répondre au besoin d'information lié à l'arrivée de la DSN dans la Fonction Publique.

Rapport financier de l'exercice 2019

Le budget du GIP-MDS 2019 voté par le Conseil d'Administration s'élevait à 35,4 millions d'euros, dont 16,1 millions d'euros au titre du budget communautaire, 14,7 millions d'euros pour la DSN, et 4,6 millions d'euros pour les net-procédures en place.

COMPOSITION DU FINANCEMENT

31,4 M€
Contributions des membres

4 M€
Reports de produits constatés
d'avance des années antérieures

À ceci s'ajoutent :

- 3,7 millions d'euros financés par la DGFIP au titre des travaux menés par le GIP-MDS sur le Prélèvement À la Source
- 2,6 millions d'euros financés par les Organismes de Protection Sociale au titre des travaux réalisés sur DRM-PASRAU hors DGFIP
- 2,2 millions d'euros financés au titre de travaux liés à la DSN Fonction Publique.

RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Au total, les charges de fonctionnement nettes de l'exercice se sont élevées à 38 millions d'euros, les charges d'investissement à 0,5 million d'euros, soit un montant total de charges égal à 38,5 millions d'euros.

14,4 M€
Communautaire

11,7 M€
DSN

3,9 M€
Autres net-procédures

3,7 M€
Prélèvement À la Source

2,6 M€
DRM-PASRAU hors DGFIP

2,2 M€
DSN Fonction Publique

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par le constat d'une économie de l'ordre de 1,6 M€ et un report de 3,8 M€ d'opérations vers 2020, soit la couverture des opérations planifiées sur 2019 à hauteur de 95%.



GIP Modernisation
des déclarations
sociales
NET-ENTREPRISES·FR

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - PÔLE EMPLOI
UNÉDIC - MSA - UCF CIBTP - CS - CRPCEN - CTIP - FFA
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRPNPAC - CPRSNCF - CNEG - CAMEG
ENIM - CAVIMAC - CNBF - CDC - RAFF - IRCANTEC - CNRACL
CFDT - CPME - CGT - CGT-FO - CSOEC - FNSEA - MEDEF
SYNTEC NUMÉRIQUE - UNAPL - U2P